

LE LIVRE

?



LE LIVRE
EST-IL
?



LE LIVRE EST-IL UN ?

Des livres
différents



Un
livre
au
même
prix unique



dans des lieux différents

LE LIVRE EST-IL UN PRODUIT ?



Quelle production,
cette semaine!



Non, au super-
marché, en
face.



Où! une BD-
reportage
sur le
petit pois!

LE LIVRE EST-IL UN PRODUIT DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ?

J'en pense plus!
Il faut absolument
que je LISE un truc!



J'en pense plus!
Il faut absolument
que je MANGE un
truc!



LES LIVRES SONT-ILS NÉCESSAIRES ?

*Vivement
le
chômage
j'écrirai
un
livre
...*



ET LES PETITS POIS DANS TOUT ÇA ?

Cette augmentation
de la T.V.A.,
c'est la T.V.A. sociale,



car elle met les
pauvres à contribution.

MAIS on aurait
dû dire super-
sociale,



car elle
ne
s'appliquera
pas aux
petits pois
en
consève
afin de ne
pas pénaliser
la grande
distribution.

J'AI DESSINÉ UNE PREMIÈRE VERSION DE CES PAGES SUR L'ARCHIPEL BD DU SALON DE MONTREUIL, EN DÉCEMBRE 2011.



LA PHOTOCOPIEUSE COULEUR DERNIER CRI AVAIT DÉCOUPLÉ LA CRÉATIVITÉ DES AUTEURS ET DU PUBLIC, PLUS D'UNE CENTAINE DE FANZINES AVAIT ÉTÉ RÉALISÉE.



ANDRÉAS K. M'AVAIT PARLÉ GÉOPOLITIQUE TOUT EN DESSINANT DES OISEAUX CHATOYANTS.

Utile ? Mais c'est indispensable, oui !

La loi Lang ne contrôle pas le prix du livre, elle encadre seulement son commerce.

L'éditeur peut bien fixer le prix qu'il veut !



MAIS MOI, J'ÉTAIS ÉNERVÉE CONTRE LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES QUI ÉTAIT EN TRAIN DE PASSER À L'ASSEMBLÉE ET PRÉVOYAIT LA HAUSSE DU TAUX RÉDUIT DE TVA (DE 5,5 À 7%).

Non mais ... augmenter
la T.V.A. du livre,
c'est particulièrement
stupide.

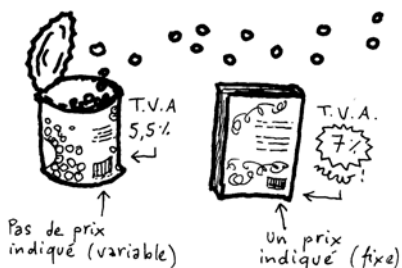


Je me dis même
pas ça parce que cette
mesure fait partie du
plan de rigueur (il faut
bien combler le déficit public
consécutif au renflouement
des banques)

...ni parce que les 60
millions d'€ censés être récoltés
ainsi seront engloutis en bonne
partie dans les frais administratifs,
études, mise en œuvre ...



Non, c'est sim-
plement stupide si
l'on considère l'économie
du livre : une économie
plus concrète que spéculative,
à l'équilibre fragile.



**POUR DÉFENDRE LE PROJET DE
LOI, LA MINISTRE DU BUDGET,
VALÉRIE PÉCRESSE, MARTELAIT :**



"Les prix n'ont
pas de raison
d'augmenter!"



ma petite Valérie,
réfléchis un peu !
Si le prix public
n'augmente pas au prorata
de la T.V.A., ce sera aux libraires
de financer le manque à gagner !

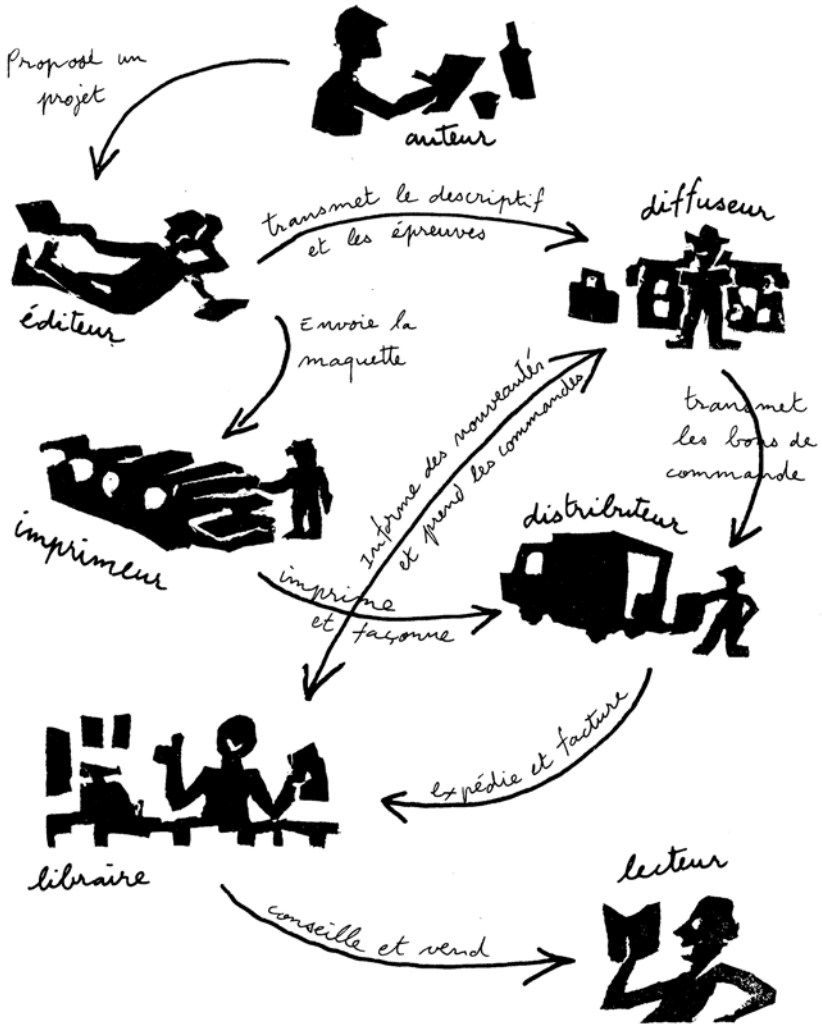


Pourquoi seulement
au libraire ?



Ben, c'est le dernier
de la chaîne,
avant le lecteur.

(rappel: LA CHAÎNE DU LIVRE, grosso modo)





Je sais,
hé! Je suis auteur aussi!

Et j'ai vu
un livre qui
donne une
analyse chiffrée...



Ah! Voilà!
"La trahison
des
éditeurs" *

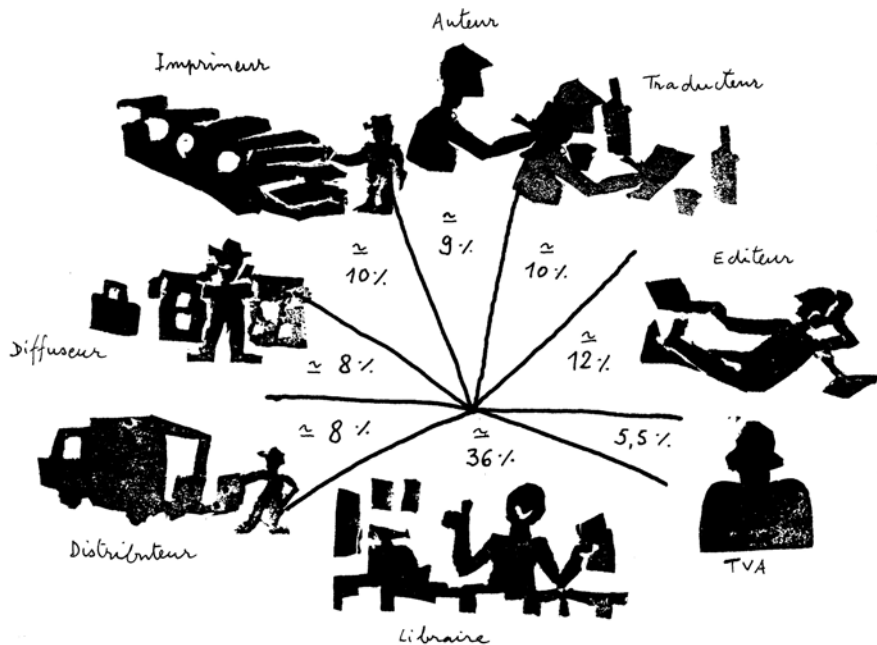


* De Thierry
Discepolo,
ed. Agone, 2011

IL CONSIDÈRE LA SITUATION MOYENNE

D'UN LIVRE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

(ROMAN, ESSAI ...) IMPRIMÉ ENTRE 1500 ET 3000 EXEMPLAIRES.



C'EST IMPORTANT DE LE PRÉCISER, CAR CES MOYENNES VARIENT SELON LES SECTEURS EDITORIAUX ET LES MODES DE PRODUCTION. MAIS LA MARGE LIBRAIRE RESTE AUX ALENTOURS DE 36%. (LES PETITES LIBRAIRIES ONT ENTRE 25 & 33%, LES CHÂÎNES 38 à 40, AMAZON : PARFOIS + DE 50%.)

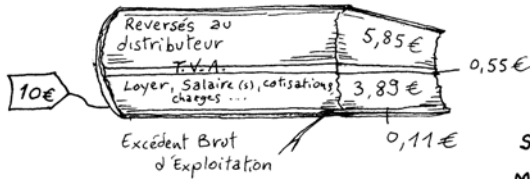
36%, me direz-vous, ça va! On n'est pas à un petit pourcent et demi près, hein?



SAUF QUE... un récent rapport* nous apprend que l'Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E.) de la librairie s'élève en moyenne à 1,1% du C.A.

(et le résultat net à 0,3%...)

PRENONS L'EXEMPLE D'UN LIVRE VENDU 10€ TTC :



QUE SE PASSE T'IL SI LA T.V.A. AUGMENTE, MAIS PAS LE PRIX TTC?

ÇA :



Le libraire perd 44 centimes en vendant son livre.



Tsss... Tu exagères.

Il ne perdra que 40 centimes.

La TVA se calcule sur le prix hors-taxes!



Okay, j'avais arrondi.

Fais ta règle de trois...

(Ah, la précision suisse...)

Prix T.T.C. →	10 €	
		x = Prix H.T. =
% du Prix H.T. →	107	100

Donc la T.V.A. à 7% d'un livre à 10€ est de : $10 - 9,34 = 0,66€$ [et non 0,70]

* Etude xerfi sur la situation économique et financière des librairies indépendantes 2003/2010. à lire sur : www.dgmic.culture.gouv.fr ou : lemotif.fr

L'HONNÊTÉTÉ ME POUSSE À PRÉCISER LE PRIX HORS TAXES (HT)
DE CE MÊME LIVRE VENDU 10 € TTC, AVEC UNE TVA À 5,5% :

10 €	x
105,5	100

$$x = \frac{10 \times 100}{105,5} = 9,48 \text{ €}$$

Donc la T.V.A. à 5,5%.

s'élève à $10 - 9,48 = 0,52 \text{ €}$

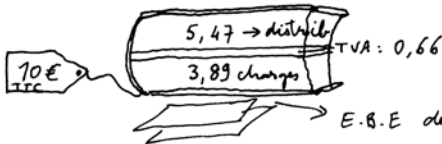


Attends voir ...

La part reversée au distributeur est également basée sur le P.H.T.

Je rectifie ton schéma de la page

précédente :



E.B.E déficitaire : -0,20€

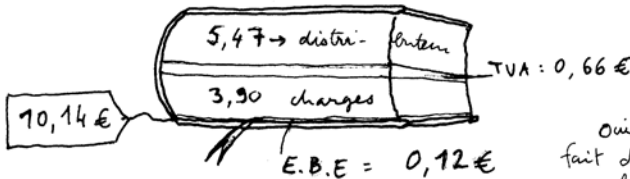


Les gens du Syndicat de la Librairie Française (S.L.F.)
ont aussi fait leur règle de 3, avec le même
résultat déficitaire pour une T.V.A. à 7%.

Ils ont fait passer le message
à l'ensemble de la chaîne du
livre ainsi qu'au Ministère
de la culture.

UNE AUGMENTATION DE TVA
D'1,5% CORRESPOND À
UNE HAUSSE DU PRIX TTC
D'1,42% .

Augmentez
le T.T.C, sans
quoi on va
crever !



Oui, mais ça
fait des années
que le livre
augmente moins
que l'indice des
prix à la conso!

14
centimes de +?



CETTE MENACE RÉELLE SUR L'ÉCONOMIE D'UN SECTEUR
A POSÉ LA QUESTION À CHACUN DE SES ACTEURS :
QUI PEUT/ DOIT PARTICIPER À L'EFFORT DE GUERRE ?

les lecteurs ?



Mon pouvoir d'achat
dégringolait déjà
je vais resserrer mes choix !

Vous avez vu mon
résultat ?
Une baisse de marge,
je n'y survivrai pas...
Des ventes en moins, ça en fera !

les libraires ?



les diffuseurs ?



Ô libraire, ne ferme pas !
J'ai +2 de remise pour toi
(négociés avec l'éditorial)
si tu doubles ton fonds
chez moi !

Les ventes ne décollent pas.
Sans diff-distrib dans ma S.A.
pour rééquilibrer tout ça
je ferais du bénévolat
(comme les petits éditeurs, hein ! hein !)

les éditeurs ?



les imprimeurs ?



Les commandes sont au plus bas,
pas comme le prix du papier.
Moins payer mes salariés ?
Je pense pas.
... à moins de délocaliser,
là-bas ...

Et le prix du
gasoil, ça y va !

Le livre était un secteur stable,
mais si ce n'est plus rentable
on distribuera des petits pois ...

les distributeurs ?



les auteurs ?

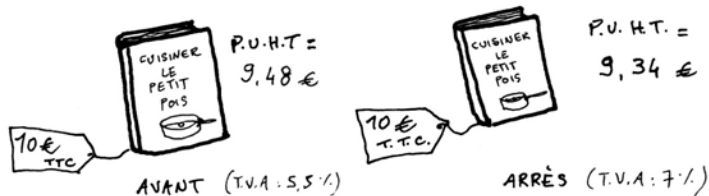


Hein ? Réduire mes droits ?
Mais les gars,
je suis déjà au R.S.A. !

CHACUN A SES RAISONS, TOUT EN ADMETTANT QUE L'EFFORT
FINANCIER EXIGÉ PAR L'ÉTAT DOIT ÊTRE ÉQUITABLEMENT
RÉPARTI. ON NE VA PAS TOUT FAIRE PAYER AUX
~~CLIENTS~~ LECTEURS, TOUT DE MÊME.

EN FAIT, SI.

CAR SI LE PRIX T.T.C. N'AUGMENTE PAS AVEC LA T.V.A.,
LE PRIX HORS-TAXE DIMINUE EN CONSÉQUENCE.



C'EST DONC UNE DÉVALUATION.

ET UNE DÉVALUATION POUR TOUT LE MONDE : TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU LIVRE SE RÉMUNÈRENT SUR LE PRIX HORS-TAXES.



Ah, la paperasse comptable !
On fait la balance de la T.V.A.,
afin de récupérer celle qu'on paye
sur nos achats, en la déduisant
de celle qu'on reverse à l'Etat
après l'avoir facturée à nos clients.

ALORS QUOI, C'EST PAS ÉQUITABLE, SI TOUT LE MONDE EST TOUCHÉ ? BEN NON.

COMME ON L'A VU, LE LIBRAIRE NE PEUT SUPPORTER SA CHARGE SUR LES VENTES À VENIR, MAIS EN PLUS... C'EST TOUT SON STOCK QUI EST DÉVALUÉ !



Aaaaah !
Mon fonds !
ma richesse !

Une librairie de
50 000 volumes à 10€
(en moyenne) verrait
son stock déprécié de
 $0,14 \times 50\ 000 = 7\ 000\ €$.

Hé !



on est
juste salariées,
le fonds n'est
pas à nous !
Déjà qu'on est
sous-payés...

BREF, NUL DOUTE QU'UNE HAUSSE
DE T.V.A. SANS HAUSSE DE PRIX
T.T.C. ENTRAÎNERAIT FISSA LA
FERMETURE DE NOMBREUX POINTS
DE VENTE.

ET, LE LIVRE NUMÉRIQUE N'OCCUPANT EN 2011 QU'1,3%
DU C.A. DES ÉDITEURS*, ON COMPREND QUE CEUX-CI SE
SOUCIENT DES LIBRAIRIES, OÙ SONT ACHETÉS PLUS D'UN QUART
DES LIVRES (PRÈS DE LA MOITIÉ, SI ON COMPTE LES GRANDES
SURFACES CULTURELLES).



Les deux gros syndicats (Syndicat de la
Librairie Française et Syndicat National de
l'Édition) relayèrent le message
suivant :

Arrêtons
de verser
la TVA
à l'État !

Boycottons
les livres des
élus et représentants
du parti à l'origine
de cette loi !

Faisons
une grève
symbolique
et unitaire !

Appellons à
l'insurrection en
écrivant, éditant
et offrant des
pamphlets !

Nettons -
nous
tous
tous nus !

Appellons les
éditeurs à
hausser de
1,42% le P.V.T.T.C. !



J'espère
qu'ils
calculeront
bien !



Mmmh... on est en décembre, la
loi n'est pas encore passée, mais
Delcourt et Kurokawa et Glénat
ont déjà transmis leurs nouveaux
tarifs mangas pour janvier 2012
(J'ai compté 1,43% de hausse moyenne)

* source : observatoire de l'économie du livre, chiffres-clés 2011 (mars 2012)
dgmic.culture.gouv.fr

EN FAIT, TOUT EST ALLÉ TRÈS VITE.



Le 7 novembre, François Fillon annonce les mesures du Plan de Rigueur (qui doit être soumis à l'Assemblée)

CETTE ANTICIPATION, TOUTE TECHNIQUE QU'ELLE SOIT, ME FIT L'EFFET D'UNE AVALISATION DE LA T.V.A. À 7%.

Déjà?



... le SLP et le SNE appellent à des discussions rapides avec le Ministère de la culture dans le but de faire valoir l'exception culturelle pour la TVA livre! Toutefois nous devons nous mettre en situation de voir cette hausse appliquée au 1^{er} janvier...

Le 10 novembre, le diffuseur Harmonia Mundi (& les autres aussi, certainement) demande à ses éditeurs le fichier des changements de prix à opérer, que la base de données Dilicom leur réclame pour le 16.



C'EST TRÈS BIEN DE SENSIBILISER LES ÉDITEURS SUR LEURS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE DÉCIDEURS DU PRIX DE LEURS LIVRES, MAIS N'ÉTAIT-CE PAS L'OCCASION DE S'EMPARER DU DÉBAT, AU-DELÀ DE L'EXCEPTION CULTURELLE?

CAR AU FAIT, POURQUOI UN TAUX RÉDUIT À 7%?



"Il n'y aura pas d'augmentation de la T.V.A. La France est un pays qui a déjà un taux de T.V.A. élevé."

AH NON, ÇA, C'ÉTAIT EN OCTOBRE 2010.*

UN AN PLUS TARD, LE MÊME FILLON EXPLIQUE DONC QU'IL FAUT UNE HARMONISATION EUROPÉENNE, ET QUE L'ALLEMAGNE A UN TAUX RÉDUIT DE 7%.

* La Tribune, 18/10/2010 - Article abondamment cité depuis, bien sûr.

TABLEAU RECAPITULATIF SUR LE PRIX UNIQUE ET LE TAUX DE TVA



SUR LE LIVRE EN EUROPE

	Prix unique du livre	Taux de TVA normal	Taux de TVA sur le livre	Taux de TVA sur le livre numérique sur support physique (CD, DVD, clé USB ...)
Allemagne	Oui	19%	7% <i>seul taux à 7%!</i>	Non
Autriche	Oui	20%	10%	Non
Belgique	Non	21%	6%	Non
Bulgarie	Oui	20%	20% ouak!	Non
Chypre	Non	15%	5%	Non
Danemark	Oui	25%	25% argh!	Non
Espagne	Oui	18%	4%	Oui
Estonie	Non	20%	9%	Non
Finlande	Non	23%	9%	Non
France*	Oui	19,6%	5,5%	Oui
Grèce	Oui	23%	6,5%	Non
Hongrie	Oui	25%	5%	Oui
Irlande	Non	21%	0%	Non
Italie	Oui	21%	4%	Non
Lettonie	Non	22%	12%	Non
Lituanie	Non	21%	9%	Non
Luxembourg**	Non	15%	3%	Non
Malte	Non	18%	5%	Non
Pays-Bas	Oui	19%	6%	Non
Pologne	Non	23%	5%	Non
Portugal	Oui	23%	6%	Non
République Tchèque	Non	20%	10%	Non
Roumanie	Non	24%	9%	Oui
Royaume-Uni	Non	20%	0% <i>MAIS</i>	Non
Slovaquie	Non	20%	10%	Non
Slovénie	Oui	20%	8,5%	Oui
Suède	Non	25%	6%	Oui

On a eu chaud, Fillon aurait pu "harmoniser" en s'alignant sur des pays sans taux réduit...

Un troisième taux de T.V.A. à 4%, ça, ça serait harmonieux!

3% ! Si j'étais la plus grosse société de vente de livres sur internet, j'établirais mon siège social au Luxembourg, tiens! *

Source : Le MOTif nov. 2011

France* Une proposition de loi sera déposée d'ici la fin de l'année pour porter le taux réduit de TVA à 7% au 1er janvier 2012 au lieu de 5,5% actuellement.

Luxembourg** Il appliquerait aux prestations de services de téléchargement un taux de TVA pondéré, le téléchargement relèverait pour partie d'une concession de droits d'auteur (auquel le taux réduit est applicable).

* Amazon a son siège au Luxembourg, mais ce n'aura plus guère d'intérêt à partir du 01/01/2015, où il devra reverser la T.V.A. au pays de consommation du produit vendu (accord "Ecofin" du Conseil Européen, 04.12.2007)

BREF, LE COUP DE L'HARMONISATION, C'EST PIPEAU.



EN PLUS, ÇA CRÉE UN TAUX SUPPLÉMENTAIRE DE TVA EN FRANCE. ET DE 4!

Taux super-réduit

2,1%



La presse,

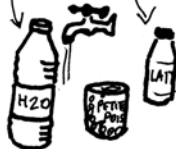


les médicaments remboursés par la Sécurité

Taux réduit

5,5%

conservé pour les "produits de première nécessité"



+ Abonnements au gaz et à l'électricité, services d'aides aux handicapés, cantines scolaires

Nouveau taux réduit

7%



les livres, les activités culturelles, la restauration (sur place / à emporter)

les travaux de rénovation / logements sociaux, les œuvres d'art d'auteurs vivants, les transports publics, les médicaments non remboursés, les fleurs, le bois de chauffage...

Taux normal

19,6%

augmentera en octobre 2012

21,2%

le reste. (dont la consommation de gaz et d'électricité)

MAIS LE COUP DE L'ALIGNEMENT SUR L'ALLEMAGNE EST RÉEL :

EN 2007, LE GOUVERNEMENT MERKEL HAUSSE LA TVA À 19% (ELLE ÉTAIT À 16%), AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DE LA PROTECTION SOCIALE AUPARAVANT PRÉLEVÉE SUR LES SALAIRES (COTISATIONS SOCIALES RÉDUITES DE L'ÉQUIVALENT D'UN POINT DE TVA).

EH OUI, LA "TVA SOCIALE", C'EST ÇA : UN TRANSFERT DE COTISATIONS, DES SALAIRES VERS LES ACHATS.



À la bonne heure!
Vous réduisez nos cotisations, donc le fameux "coût du travail"
Super idée.



Vousi, on s'est dit que comme ça vous pourriez baisser vos prix H.T. ...



C'est sûr qu'avec un H.T. plus faible, on est plus compétitif!
Pour exporter, c'est mieux.



Exacte-ment!
Et les T-shirts importés de Chine, eux, subiront la hausse de la T.V.A., ils seront donc moins compétitifs!

Bien sûr!
... Et on dit pas ça parce qu'on est un peu racistes, hein...



Hahaha!
Bien sûr.
On est juste ... français!

LA DÉVALUATION DU PRIX H.T.
EST VOULUE, IL Y A UNE THÉORIE ÉCONOMIQUE DERRIÈRE CETTE TVA AUGMENTÉE DE FAÇON UN PEU EXPÉRIMENTALE.
TOUT ÇA REPOSE SUR L' "INCITATION" AUX ENTREPRISES DE BAISSER LE PRIX H.T. .



@actionnaires chéris:
enfin-encore une baisse des châtââârges!

Mmmh... l'augmentation des exportations, c'est du moyen terme... Si je ne répercutais pas la baisse sur le HT j'ai un profit immédiat, et ça, c'est un signal fort pour les actionnaires ...

DONC, SI UN VENDEUR DE PETITS POIS EN BOÎTE OUBLIE DE FAIRE QUOI QUE CE SOIT APRÈS QUE SES COTISATIONS AIENT BAISSÉ (DISPOSITIF PRÉVU POUR LE 01/10/12, AVEC LA HAUSSE DU TAUX GÉNÉRAL DE TVA), SON PRIX HT RESTE INCHANGÉ, ET LA HAUSSE SE RÉPÉRCUTE SUR LE TTC.



C'est l'asso de consommateurs
de petits pois...
ses boîtes ont augmenté,
pourquoi?

TANDIS QUE SI UN ÉDITEUR OUBLIE DE FAIRE QUOI QUE CE SOIT APRÈS QUE SES COTISATIONS AIENT BAISSÉ, MAIS SURTOUT JUSTE APRÈS QUE LA TVA AIT AUGMENTÉ, LE PRIX H.T. EST AUTOMATIQUEMENT DÉVALUÉ ET POUR LES LIBRAIRES, C'EST LA MÉRDE.

Hé!
C'est quoi,
tous ces
retours?



AH OUI, JE N'AI PAS ENCORE PARLÉ DES RETOURS ...

LES RETOURS, CE SONT LES INVENDUS QUE LE LIBRAIRE RENVOIE AU DISTRIBUTEUR AFIN DE SE LES FAIRE REMBOURSER - SOUS CERTAINES CONDITIONS NÉGOCIÉES AVEC LE DIFFUSEUR (ET LÉGALES : LA LOI LANG INTERDIT EN THÉORIE DE RETOURNER UN LIVRE MOINS DE 3 MOIS APRÈS SA PARUTION).



LE CHANGEMENT

DE TVA A FAIT CRAINDRE UNE INTENSIFICATION DES RETOURS AVANT LA DATE ULTIME, AFIN QU'ILS SOIENT RE-CRÉDITÉS À LEUR PRIX (HT) D'ACHAT, AVEC TVA 5,5 (ET NON À 7, CE QUI DIMINUE LE PRIX HT, ON L'A DIT).

CETTE CRAINTE, AINSI QUE LA NÉCESSITÉ DU RÉÉTIQUETAGE, ONT PERMIS D'ARRACHER À L'ASSEMBLÉE UN DÉLAI DE 3 MOIS POUR L'APPLICATION DE LA TVA LIVRE À 7% : RETARDÉE AU 1^{er} AVRIL, PAS ABROGÉE.



En Suisse, il y aurait eu une votation, pour ça...



En France, y a eu des pétitions... et ça me doit pas peser lourd pour les députés qui ont voté leur accord le 1^{er} décembre...

LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE
POUR 2011 A ÉTÉ ADOPTÉ LE 6 DÉCEMBRE
2011 PAR 507 VOTANTS (303 POUR, 202 CONTRE.
LA GAUCHE, QUI SIÈGE À 41%, ÉTAIT CONTRE).

CONCILIANTE, VALÉRIE PÉCRESSE PROMIT UN " PLAN
D'ACCOMPAGNEMENT " POUR LES LIBRAIRES.

Au
libraire,
on prélève
un peu
sur la
TVA...



aux contribuables, on
prélève de quoi faire
une étude sur la
librairie qui va
mal (ben trins),
et éventuellement
de quoi lui verser
quelque aumône.

LE 15 DÉCEMBRE, LE SÉNAT,
NON CONVAINCU (ET OÙ LA GAUCHE SIÈGE À UNE COURTE
MAJORITÉ) SUPPRIME LA MESURE SUR LE SECOND TAUX
RÉDUIT DE TVA.



Bien
envoyé!



Nous avons voté ici, il y a quelques
mois, une baisse des ~~impôts~~ ^{impôts} ponctions
au titre de l'ISF. Les redevables
de ce dernier ont vu leur
impôt allégé de 1,9 milliard
d'euros!

Combien va rapporter cette
hausse de la TVA supportée par les
plus modestes? Entre 1,8 et 1,9 milliard d'€!

DOMMAGE QUE LE SÉNAT N'AIT QU'UN AVIS CONSULTATIF.

Je cite François Marc, sénateur PS du Finistère, d'après les débats
consultables là : www.senat.fr/interventions/crisesume_pj11-160_1.htm!

CE REJET PAR LE SÉNAT EN PREMIÈRE LECTURE A-T-IL
RELANCÉ LE DÉBAT ?

MALGRÉ DE NOMBREUSES DÉCLARATIONS DE BON
SENS (VOIR le motif.fr/blog), DES PÉTITIONS ET MÊME UNE
CAMPAGNE D'AFFICHES ET CARTES (OPÉRATION SEMPÉ),
LE MINISTRE DE LA CULTURE NE RÉAGIT PAS, LES DÉPUTÉS
NE CHANGENT PAS D'AVIS.

Premier ministre

↳ Projet de loi le 7/11/11

↳ Délibération en
Conseil des ministres

→ EXAMEN PAR LE PARLEMENT
le 16/11/11

le 16.11.11 : Lecture
le 26.12.11 : Ass. Nat.
Examen par une Assemblée et par l'autre
le 13.12.11 : Sénat

~~Accord~~

Désaccord

Convocation d'une Commission mixte
paritaire (7 députés + 7 sénateurs) 19.12.11

~~Accord~~

Désaccord

Nouvelle lecture (Ass. Nat. + Sénat) 20.12.11

~~Accord~~

Désaccord

21.12.11
Lecture définitive (Ass. Nat. seule)

Adoption par l'Ass. Nat.

Saisine du Conseil
Constitutionnel
23.12.11

décision
28.12.11

Loi promulguée
au J.O. du 29.12.11

AU MOINS, J'AURAI RÉVISÉ MON PROCESSUS LÉGISLATIF.



"L'opération Sempé", lancée par Tschanz et Callimaque date de février 2012, donc après le vote de la loi de finances rectificative 2011...

Cette opération de com' vise pourtant explicitement à demander aux sénateurs et députés de voter un amendement exemptant le livre...



Ha! J'ai compris!

Entre le 13 et le 21 février 2012, c'est la loi de finances rectificative 2012* qui est examinée.

Avec la décision de relever la TVA générale à 21,2%... (la "TVA sociale")



DOMMAGE QUE JE N'AIE DÉCOUVERT "L'OPÉRATION SEMPÉ" QU'EN MARS, J'AURAI BIEN PRIS CE PRÉTEXTE POUR ÉCRIRE À MON DÉPUTÉ (ET LUI

DEMANDER L'ADRESSE DE SON COIFFEUR).



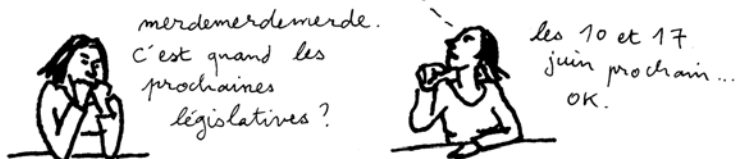
Pierre Gosnat, GDR

J'AI DEPUIS LU QUELQUES-UNES DE SES INTERVENTIONS À L'ENCONTRE DE LA LFR 2012, IL EST CLAIR QU'IL A VOTÉ CONTRE.

(et, à défaut de coiffeur, j'ai bien noté une adresse utile : www.nosdeputes.fr. Merci Gosnat).

AVEC SON AUGMENTATION DE TVA "SOCIALE" À 21,2%, CETTE LOI NE RISQUE PAS D'ÊTRE POPULAIRE. LES DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ NE SE DÉPLACENT PAS EN MASSE POUR L'EXAMINER. LES DÉPUTÉS P.S. EN PROFITENT, LE 13 FÉVRIER, POUR REJETER LE PROJET DE LFR 2012 EN COMMISSION DES FINANCES, ET POUR ADOPTER UN AMENDEMENT QUI RAMÈNE LA TVA - LIVRE À 5,5.

AH, ILS BATAILLEMENT, LES SOCIALOS! DOMMAGE QUE CE REJET COMME CET AMENDEMENT NE SOIENT, COMME L'AVIS DU SÉNAT, QUE CONSULTATIFS: LE 29 FÉVRIER, L'AMENDEMENT P.S. EST REJETÉ, ET C'EST LE TEXTE DE LFR PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT QUI EST ADOPTÉ.



JE M'ÉNERVAIS DU PEU DE MOBILISATION ANTI TVA À 7% DANS MON ENTOURAGE PROFESSIONNEL, VOILÀ QUE JE DÉCOUVRE LES TRACES DE L'ACTION PARLEMENTAIRE, QUI ME PARAÎT PRESQUE MOINS FATALISTE.



" M. Pierre-Alain Muel. (...) : Réalisant le vide sidéral de son bilan en matière de régulation financière, Nicolas Sarkozy a décidé d'instaurer une pseudo-taxe sur les transactions financières pour faire croire à nos concitoyens que le rétablissement d'une sorte d'impôt de bourse, impôt qu'il a supprimé en 2008, pouvait tenir lieu de taxation des transactions financières. (...) "

↑ [compte-rendu intégral de la 2^e séance du 13.02.12, sur assemblee-nationale.fr/cr/2011-2012/20120123_25p](http://assemblee-nationale.fr/cr/2011-2012/20120123_25p)

C'est vrai que cette
LFR 2012 écrite et
votée à la hâte
comprend aussi
la "Taxe sur
les transactions financières".
Encore un terme ronflant.



- " II. - la taxe n'est pas applicable :
- 1° Aux opérations d'achat réalisées dans le cadre d'une émission de titres de capital ...
 - 2° Aux opérations réalisées par une chambre de compensation, au sens de l'art. L-440-1...
 - 3° Aux acquisitions réalisées dans le cadre d'activités de tenue de marché
 - 4° ... 5° ... 6° ... 7° ... 8° ...
 - 3° Aux acquisitions d'obligations échangeables ou convertibles en actions. "

JE NE COMPRENDS RIEN AUX TEXTES DE LOI, CE SONT DONC
LES DÉBATS PARLEMENTAIRES QUI ME LES EXPLICITENT. *
ET, VU L'INFLUENCE DE CES LOIS SUR MA VIE, J'Y PUISE
AUSSI UN PEU DE RAISONS POUR ALLER VOTER.
DANS MON ENTOURAGE, DE PLUS EN PLUS DE GENS RENONCENT
À ALLER VOTER (AUX PRÉSIDENTIELLES SURTOUT).

JE COMPRENDS ET JE PARTAGE SOUVENT LEURS

+94

Publié le 29 avril par 100 jours

RAISONS.



" Depuis le dernier
référendum en
2005, et que le
TCE ait été
ratifié alors
que nous avions
rejeté ce texte, je
me trouve plus
aucun sens
à voter."

Un film de Laetitia Carton

COMME BEAUCOUP, SI JE
VOTE ENCORE, C'EST PAR ESPOIR, L'ESPOIR QUE ÇA PENCHE
VERS LE MOINS PIRE. MAIS ÇA NE SUFFIT PAS, COMME RAISON.

* Et, davantage encore : les journalistes.

IL FAUT QUE J'ASSUME : SI LA PERSONNE POUR QUI J'AI VOTÉ EST ÉLUE, ELLE ME REPRÉSENTE, JE LUI AI DÉLÉGUÉ MON POUVOIR. A MOI DE SURVEILLER, ENSUITE, CE QU'ELLE EN FAIT.

Alors,
mon
ptit,
ça
t'a
plu?



FLAGRANT!

Jacques Chirac!

Au secours!

Le spectre de
2002 revient!

MÊME LORSQUE L'ON SE RÉSOUD À VOTER POUR DES CRAPULES? BEN OUI. DE TOUTES FAÇONS IL FAUT ÊTRE ASSEZ CRAPULEUX POUR VOULOIR DE CE POUVOIR-LÀ.

ASSUMER SON VOTE, C'EST UN COUP À EN PERDRE LE SOMMEIL.

DONC, POUR POUVOIR VOTER JE ME BÂTIS UNE
FICTION OPTIMISTE

Attention,
hein! On
va t'avoir
à l'œil!



... t'as intérêt à mettre la finance
au pas, et à lutter pour
l'intérêt général.

Je te préviens, on n'y croit
pas trop, alors on va te
mettre la pression, si ça se
trouve on fera des pétitions
et même des manif! ouais!

QUI EST QUE LES ÉLUS SONT RESPONSABLES
DE LEURS ACTES DEVANT LES CITOYENS.

BIEN SÛR, ÇA RESTE UNE FICTION, CAR SI "RESPONSABILITÉ" FAIT TOUJOURS PARTIE DE LA LANGUE DE BOIS POLITIQUE ET MANAGÉRIALE, DANS LES FAITS, DEPUIS QUE LES DÉCISIONS SE FONT AU SEIN DES MULTINATIONALES, LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE (S.A.R.L.).

POUR RÉDONNER UN PEU DE SENS AU VOTE, ET DE CRÉDIBILITÉ AUX ÉLUS, QUELQUES CONDAMNATIONS EN JUSTICE NE SÉRAIENT PAS DE TROP. C'EST ÇA AUSSI, PRENDRE SES RESPONSABILITÉS.



BREF. LES ÉLUS NE PRENNENT PAS LEURS RESPONSABILITÉS? JE PRENDS QUAND MÊME LES MIENNES, JE VAIS VOTER, BIEN QUE ÇA NE SOIT PAS TRÈS PLAISANT, CELA PEUT AIDER À METTRE CERTAINS LE NEZ DANS LEUR INEFFICACITÉ (D'AVANTAGE QUE L'ABSTENTION, QUI, EN L'ÉTAT ACTUEL, PEUT CONTRIBUER À LES LAISSER EN PLACE).

Mon orquiel n'en sort pas grand, mais je peux rentrer dans le jeu de la chienne noire: celle qui fait les choses brin, et qui, sa légitimité sous le bras, vient demander des comptes le plus poliment du monde.



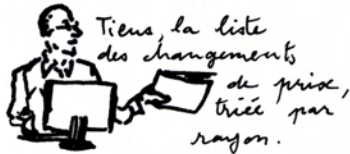
En fait, je ne demande pas assez souvent des comptes. Mais je relis les délicieuses lettres d'Ernestine Chasseboeuf*, qui avec leur bagout donnent le culot d'écrire partout.

*Ernestine CHASSEBOEUF, Ernestine écrit partout, 3 volumes, Ginkgo éditeur

Bon. On est le 6 mai.
Je viens de voter, fini les justifications, si on reparlait des livres?



EN JANVIER, JE RÂLAIS SUR LA TVA À 7%. ET SUR SA MISE PLACE APPLIQUÉE AVEC FATALISME PAR DES LIBRAIRES PRIS DANS LA LUTTE ÉCONOMIQUE QUOTIDIENNE: LA NÉCESSITÉ DE FAIRE TOURNER LA BOUTIQUE.



Tiens, la liste des changements de prix, triée par rayon.

- Tu m'étonnes, c'est débile.



Tout ça? À ré-étiqueter? Mais quelle connerie, cette TVA à 7%!

- Si ça se trouve, ça sera abrogé après les élections *



- Possible. Mais ça aura déjà coûté cher.

- J'ai transmis la demande au siège, mais comme on prévoit aussi d'embaucher quelqu'un pour le réétiquetage de mars... on verra le budget ...



- Et... sinon, on aura un ardi en +, pour le traitement des retours?

FATALISME LIÉ ÉGALEMENT AU SENTIMENT D'ÊTRE GOUVERNÉ PAR DES INCAPABLES (RIEN À ESPÉRER D'UNE ÉQUIPE PAREILLE, ON ATTEND QUE ÇA PASSE ... ON ATTEND LES ÉLECTIONS POUR VOTER. POURQUOI ATTENDRE? PARCE QUE LE BOULOT NOUS POMPE TOUTE ÉNERGIE?

* c'est en effet une des promesses de François Hollande.

LE BOULOT, PARLONS-EN ...
EN ACCEPTANT CE CDD AU SEIN D'UNE CHAÎNE, J'ÉTAIS
PRÊTE À REMETTRE EN CAUSE CERTAINS DE MES
PRÉJUGÉS (MOI QUI N'AVAIS JUSQU'À TRAVAILLÉ QUE POUR
DES PETITES STRUCTURES INDÉPENDANTES OU COOPÉRATIVES).

La hiérarchie,
c'est pourri!



Les décisions collégiales,
c'est mieuusc!



(même si c'est un peu le bordel des fois).

TRAVAILLER AVEC UN SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE N'EST PAS SI
AFFREUX, SURTOUT QUAND ON COMPTE SUR LE FAIT QU'IL
EST LÀ POUR RÉGLER LES PROBLÈMES.

EVIDEMMENT, LE PROFESSIONALISME DE CHACUN RÉSIDE
DANS SA COMPÉTENCE À RÉSOUDRE UN PROBLÈME AVANT
DE LE RÉFILER À L'ÉCHELON SUPÉRIEUR (APTE À VOUS
JUGER INCOMPÉTENT).

Ce livre ne PEUT PAS
coûter 10,15€, c'est
marqué 10€ dessous!
Vous savez lire?



Oui monsieur.
Nous sommes
désolés monsieur,
cet écart est dû à
l'augmentation
de la T.V.A, tous
nos livres ne sont
pas encore ré-étiquetés...

Vous devez me
faire payer le prix
marqué, on j'appelle la DGCCRF.

Et je veux parler au directeur!

c'est une directrice
monsieur. Je lui ferai
part de votre remarque.



Ho-Hooo...
Alerte au relou,
alerte au relou
les enfants...
à la caisse 3...



Pff, il
se calme
pas? Bon,
j'y
vais.

UN CHEF COMPÉTENT, ÇA
SOULAGE LE TRAVAIL : ON SAIT
CE QU'ON A À FAIRE, ET, SI ON
EN A VRAIMENT TROP À FAIRE,
ON LE LUI DIT ET IL S'ADRESSE
À LA HIÉRARCHIE POUR AVOIR
DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES.

BIEN SÛR, C'EST COMME EN POLITIQUE : POUR AVOIR DES MOYENS
POUR BIEN TRAVAILLER, IL FAUT ARGUMENTER, ET QUÉ LES
ARGUMENTS SOIENT ASSEZ FORTS POUR REMONTER TOUTS LES
ÉCHELONS.

Vous avez
vu? on
dépasse
le C.A.
prévision-
nel, on
boze
brén!



Oui?

Oui, c'est brén.
comme quoi,
vous n'êtes pas
en sous-effectif.
Il y aura une petite
prime, pour motiver
les troupes.



Alors, chef,
on passe
tous à 35h?

Heu... c'est
pas gagné.



ÇA NE FONCTIONNE PAS TOUJOURS. EN POLITIQUE NON PLUS.

QUEL QUE SOIT SON NIVEAU DE RESPONSABILITÉ, LE SALARIÉ CONFRONTÉ AU MANQUE DE MOYENS SUBIT UNE ÉROSION PRÉMATURÉE DE SA MOTIVATION, DONC DE SA PRODUCTIVITÉ. SURTOUT S'IL EST CENSÉ ABSORBER, EN BOUT DE CHAÎNE, SUR LE TERRAIN, LA BAISSÉ DE PRODUCTIVITÉ DE CEUX QUI LE PRÉCÈDENT.



SOUVENT, À DÉFAUT DE MOYENS, QUELQUES RAISONS FACTUELLES OU/ET FLATTEUSES SUFFISENT À REDONNER SENS AUX EFFORTS QUOTIDIENS DES SALARIÉS, CONVAINCUS D'OEUVRER AU BIEN COMMUN.

CETTE RE-MOTIVATION À PEU DE FRAIS EST EMPLOYÉE ABONDAMMENT ET INDIFFÉREMMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET DANS LE SECTEUR PRIVÉ CULTUREL.

ELLE EST SOUVENT AUTO-SUGGÉRÉE.



DANS CET EMPLOI DE SON TEMPS, SALARIÉ OU NON, JE VOIS DE LA POLITIQUE.

MAIS EST-CE QU' ON NE SE FAIT PAS AVOIR AUSSI
PAR CETTE POLITIQUE - LÀ ?

"Quand on travaille pour un projet culturel, on a
souvent tendance au jusqu'au-boutisme.

+ 57

Publié le 23 mars 2012

(...)

Voilà une sorte
de rancœur contre
un travail-passion.



Un film d'Anthony Bonnin

Et,
finalement, toutes
les valeurs humaines
que l'on a en soi,
et que l'on est susceptible
de porter à travers ces
projets, on ne les applique surtout
pas pour sa personne, ni pour les gens avec
qui l'on travaille :

J'AI CONNU CETTE DÉRIVÉ, HEUREUSEMENT ÉNONCÉE ET CORRIGÉE
COLLECTIVEMENT, AVEC LA CONSCIENCE QU' ELLE REVIENDRA CAR
LORSQUE L'ON EST SON PROPRE PATRON, L'AUTO-EXPLOITATION
NOUS PEND AU NEZ.
SURTOUT DANS UN SECTEUR AUSSI PEU LUCRATIF QUE LE LIVRE.

L'EXPLOITATION TOUT COURT VAUT-ELLE MIEUX ?

AU MOINS, LÀ, PAS DE DISCOURS SUR L'ENGAGEMENT ET LE SENS DU TRAVAIL.

... mais pourquoi ?
Depuis son ouverture, le magasin continue de dépasser ses objectifs.

Diminuer les effectifs risque de mettre un terme à cette dynamique de croissance !



Tu n'as pas à te poser ce genre de questions.

L'INCONVÉNIENT DES STRUCTURES HIÉRARCHIQUES CAPITALISTES, C'EST QUE LES DIRIGEANTS NE JUSTIFIENT PAS LEURS DÉCISIONS DEVANT LES SALARIÉS, MAIS DEVANT LES ACTIONNAIRES.

CE N'EST PAS UNE DÉCOUVERTE, MAIS LÀ, ÇA ME DONNE ENVIE DE DEMANDER DES COMPTES AUX PERSONNES QUI RÉGISSENT MON QUOTIDIEN.

TSSS, ON N'EST PAS EN COOPÉRATIVE, ICI. TOUT SE NÉGOCIE. ENFIN NON.

On va devoir bosser plus, et toujours au SMIC. 5 ans d'études, 10 d'expérience, pour qu'on ne réponde pas à mes questions ?



Nos concurrents licencient ; nous, on propose un CDI. À toi de voir.



CHOISIR UN MÉTIER NON LUCRATIF EST UNE CHOSE.

AVOIR LE SENTIMENT DE CONTRIBUER À LE DÉVALUER EN EST UNE AUTRE.

EN EFFET, LE VIVIER DE CHÔMEURS PERMET DE DISPOSER DE COMPÉTENCES À BAS PRIX.

D'UN AUTRE CÔTÉ, L'ASSURANCE-CHÔMAGE PERMET DE SUBSISTER UN PEU ENTRE DEUX CONTRATS. UN MINUSCULE LEVIER SUR LE MARCHÉ DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'EMPLOI.

UNE LIBERTÉ DE CHOIX QUI A UN COÛT FINANCIER,
 ET SOCIAL. ALORS, QUE FAIRE? RESTER, SE SYNDIQUER,
 CHANGER LES CHOSSES DE L'INTÉRIEUR?
 ENCORE DE L'ÉNERGIE QUE JE NE METTRAIS PLUS AILLEURS.

Ben, je pourrai
 pas être à l'Ab.
 Mais y en aura
 d'autres, du
 C.A, hein!



Je boss le
 samedi,
 patate.

Pas la
 non plus
 au comité
 employeur ...

Ah? Il est
 annulé?
 Merde. Est-ce
 qu'on
 est des
 employeurs
 corrects?




LE PRÉSIDENT SORTANT NOUS A HABITUÉS
 À LA DÉVALUATION DU TRAVAIL ET DES COMPÉTENCES,
 À LA FUSTIGATION DES CHÔMEURS, À LA COMPÉTITIVITÉ AU
 QUOTIDIEN, À LA RENTABILISATION MÊME DU TEMPS LIBRE,
 BIENTÔT DE L'INTIME?


ON CHOISIT UN PRÉSIDENT PARMIS UN PANEL ASSEZ
 RESTREINT. DES PATRONS, IL Y EN A D'AVANTAGE. JE
 RENDRAI PEUT-ÊTRE TOQUER À LEUR PORTE, SI L'AUTO-
 EXPLOITATION NE ME NOURRIT PAS, OU M'ÉPUISE.

MON CONTRAT DE LIBRAIRE S'EST ACHÉVÉ LE 31 MARS,
 VEILLE DE L'APPLICATION DE LA TVA À 7% POUR LE LIVRE.

J'avais à
 peine
 commencé à
 sensibiliser
 le public
 sur le prix
 du livre...



ces pages
 ont aussi
 la très
 modeste
 ambition
 d'alléger un



peil le travail
 de mes ex-
 collègues, et des
 libraires
 en général.

Merci 100 nuits, et 100 jours aussi!

+ 69

Publié le 4 avril 2012



" Mais heu,
au fait,
qu'est-ce
que c'est,
l'utilité
sociale de
votre métier ? "

Un film de Jeanne Delafosse

CES PAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉES DANS LE CADRE DU
PROJET 100 JOURS / 100 NUITS : DU 27 JANVIER AU
6 MAI 2012, UN FILM COURT DOCUMENTAIRE PAR JOUR,
DES CRÉATIONS TOUTES LES NUITS.

LES FILMS CITÉS SONT CLASSÉS PAR NUMÉROS (+1 à
+100), CONSULTABLES, TÉLÉCHARGEABLES, DIFFUSABLES
DEPUIS : www.100jours.org

CES PAGES SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES
SUR www.100jours2012.org/100nuits
ELLES SONT SOUS LICENCE CREATIVE COMMONS

CC-BY-NC-ND



Ah? vous ne savez
pas façonner un
fauxine à partir
d'un PDF ...
Allez, un peu de D.I.Y...



Pour me rejoindre?
Un petit tour sur
<http://toujoursca.wordpress.com>

IL Y A PLEIN DE BONNES CHOSES À LIRE,
VOIR & ÉCOUTER SUR
www.100jours2012.org/100nuits

PARLEZ-EN À VOS AMIS, PARTAGEZ,
C'EST LIBRE ET GRATUIT,
C'EST UN PROJET COLLECTIF & BÉNÉVOLE.

UTOPISTES
AU BOULOT